

UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1453 — 29 juillet 2020

- Élections : Appel à la vigilance face à l'avant-projet de décret électoral transmis à l'exécutif par le CEP démissionnaire
- Politique : La Fédération des barreaux d'Haïti exige le retrait des décrets présidentiels
- Politique-Corruption : Le sénateur Pierre Paul Patrice Dumont souhaite un audit général dans l'administration publique
- Éducation/Covid-19 : Risques d'échec et d'abandon scolaire avec la réouverture des classes le 10 août

>> Élections : Appel à la vigilance face à l'avant-projet de décret électoral, transmis à l'exécutif par le CEP démissionnaire

Pour qu'un décret électoral devienne une loi électorale, il faut un parlement, fait remarquer le parti politique Mouvement patriotique populaire dessalinien (Mopod), qui déclare ne pas prendre au sérieux le document transmis à l'exécutif par les membres démissionnaires du conseil d'administration du Conseil électoral provisoire (CEP). Il était pourtant clair que le président Jovenel Moïse n'arrivera pas à réaliser les prochaines élections, estime le Mopod, qui déplore l'attitude des conseillères et conseillers électoraux, qui ont passé plus de quatre ans à recevoir l'argent de l'État, sans réaliser un travail sérieux. Les membres du CEP sont pris au piège par Jovenel Moïse qui tenterait de réaliser un coup d'État électoral, afin de maintenir le Parti haïtien tèt kale au pouvoir, fustige le parti politique Organisation du peuple en lutte (OPL). Il souhaite que la formation du prochain conseil électoral soit le fruit d'une large concertation entre les forces vives du pays, à travers un accord politique. Il encourage tous les secteurs de la vie nationale à rejeter toute éventuelle demande de l'exécutif, les invitant à participer à la formation d'un nouveau conseil électoral. Le Collectif Nou p ap dòmi reproche aux membres du CEP d'avoir transmis un document à l'exécutif, dans lequel ils ont révisé le décret électoral, avant leur départ. Tout en invitant à la vigilance, Nou p ap dòmi demande à toutes les organisations et à tous les secteurs de la société de prendre leurs responsabilités, en ne participant à aucune décision qui rendra encore plus difficiles les conditions de vie de la population. Ce Collectif citoyen exige un audit sur la gestion des membres démissionnaires du CEP. « L'avant-projet de décret électoral », transmis par le CEP à l'exécutif, « ne m'engage pas », a déclaré la secrétaire générale démissionnaire de l'institution électorale, Marie Frantz Joachim, dans une note de clarification, en date du 26 juillet. Elle affirme avoir explicité, dès le 24 juin, son désaccord sur la démarche, produit des observations sur la forme et le fond du document. Dans un mémoire, déposé le 8 juillet au CEP, elle a soumis des recommandations pour assurer son applicabilité au regard de la Constitution, et parfaire sa qualité technique. La démission en bloc des huit membres sur 9 (Jean Simon Saint-Hubert avait déjà démissionné le 3 juillet) du conseil d'administration du Conseil électoral provisoire (qui avaient été nommés en 2016) est assimilée à un revers contre la frénésie électorale de Jovenel Moïse. « Cela va entraver les démarches de Jovenel Moïse, visant à organiser de prochaines élections. C'est un geste citoyen, qui devrait porter le pouvoir à faire retrait de ses décisions unilatérales, comme la publication illégale d'une série de décrets », souligne l'organisme de droits humains Jurimédia. Aucune condition n'est réunie par le pouvoir en place pour la réalisation des élections dans le pays. Les actrices et acteurs nationaux devraient mettre de côté leurs intérêts personnels, dans l'idée d'organiser une transition, qui pourrait favoriser la relance du pays, insiste le Réseau national de défense des droits humains. Des organisations féministes, comme Solidarite fanm ayisyèn (Sofa), Kay fanm, Fanm Deside et le Rezo fanm nan radyo kominotè ayisyen



déplorent que <u>la crise qui secoue actuellement le CEP s'inscrit dans cette spirale de problèmes, qui affaiblissent les institutions et l'État lui-même, et pénalisent lourdement les populations</u>. « La démarche pressante du président, envers chaque secteur séparément, relève clairement d'une inacceptable volonté de mainmise. <u>Face</u> à ce constat, il revient aux membres du CEP d'assumer leurs responsabilités patriotiques ».

>> Politique : La Fédération des barreaux d'Haïti exige le retrait des décrets présidentiels

La Constitution ne confère pas à l'exécutif « le pouvoir de se substituer au pouvoir législatif, pour adopter des décrets ayant force de loi ». De tels décrets ont été adoptés en violation de la Constitution, rappelle la Fédération des barreaux d'Haïti (FBH) dans une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil d'administration réuni à l'extraordinaire, les 17 et 24 juillet. « Nous faisons face à une transgression, qui met en péril les fondements de l'État de droit ». Il revient au pouvoir législatif de procéder à un tel acte et non à l'exécutif. Le parlement est dysfonctionnel depuis le lundi 13 janvier, faute par le pouvoir exécutif d'avoir organisé les élections. La politique générale du gouvernement, dirigé par le premier ministre Joseph Jouthe, n'a pas obtenu le vote de confiance du parlement. Depuis son installation, le gouvernement n'est soumis à aucun contrôle parlementaire, signale la Fédération des barreaux d'Haïti. Un ensemble de décrets, dont plusieurs portent modification de la loi, ont été publiés avec précipitation et sans consultation préalable, dans le journal officiel « Le Moniteur » par Jovenel Moïse, dans un contexte de carence institutionnelle. Par ailleurs, plusieurs secteurs ont vivement critiqué certaines dispositions du décret de code pénal, publié le 24 juin 2020, qui seraient contraires à la Constitution.

>> Politique-Corruption : Le sénateur Pierre Paul Patrice Dumont souhaite un audit général dans l'administration publique

Cette demande d'audit général est exprimée par le sénateur de l'Ouest, Pierre Paul Patrice Dumont, dans une correspondance adressée à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, à l'Unité centrale de renseignements financiers, à l'Unité de lutte contre la corruption, à l'inspection générale des finances et à la Commission nationale des marchés publics. Cet audit devrait concerner le Palais national, toutes les entreprises autonomes de l'État ainsi que les institutions génératrices de revenus pour l'État, entre autres, en vue d'identifier et de sanctionner les personnes impliquées dans des actes de corruption au sein de l'administration publique. La Banque de la république d'Haïti, la Banque nationale de crédit, la National communication (Natcom), la Cimenterie nationale S.E.M. (Cina), les Moulins d'Haïti doivent également être ciblés. Dumont appelle les conseillères, conseillers, directrices et directeurs généraux des institutions, qui seront chargés de mener cet audit général dans l'administration publique, à se pencher aussi sur les directions déconcentrées, génératrices de revenus pour l'État, comme la Direction de l'immigration et l'émigration, les Archives nationales, le Conseil national des télécommunications (Conatel), les chambres du parlement, tous les ministères, la Direction générale des impôts et les Douanes. Il exhorte à éviter que « l'amnésie collective serve de refuge aux dilapidateurs ». Il demande aux conseillères et conseillers de la Cour des Comptes d'assumer leurs responsabilités constitutionnelles, en achevant le rapport sur les fonds PetroCaribe de l'aide vénézuélienne à Haïti et en prononçant les arrêts de débet y relatifs, pour faire la lumière sur ces vols et corruptions, orchestrés contre la société haïtienne. Plusieurs manifestations massives ont été organisées, en 2018 et 2019, par les Petrochallengers (nom donné aux groupes de pression de citoyennes et de citoyens, qui demandent où sont passés les fonds PetroCaribe), devant les locaux de la Cour des Comptes dans le cadre de ce dossier, rappelle Patrice Dumont, appelant à lutter contre la prédation.

>> Éducation/Covid-19 : Risques d'échec et d'abandon scolaire avec la réouverture des classes du 10 août 2020

Le professeur Nesmy Manigat, ancien ministre de l'éducation nationale (2014-2016), prévient que la réouverture officielle des classes, fixée au lundi 10 août (suspendue depuis le 20 mars à la suite de la pandémie de Covid-19), <u>augmenterait les risques d'échec et d'abandon scolaires.</u> « Le ministère de l'éducation nationale déclare vouloir récupérer 50 jours de classes, sur un total imaginaire de 120 jours, pour une année scolaire. Ce que je ne vois nulle part ailleurs. Même s'il y avait 50 jours à récupérer, dans quel contexte sanitaire plus de 3 millions d'élèves vont retourner en salles de classes, en 50 jours d'affilée, pour boucler une année, sans rotation, sans oublier la notation, l'évaluation et le classement, dans ces conditions psychologiques de stress post-traumatique ». Nesmy Manigat intervenait autour du livre intitulé « Haïti et le Covid-19. Des outils pour comprendre et agir », lors d'un webinaire, organisé par l'Université privée Quisqueya, le 22 juillet. <u>L'ancien ministre affirme n'avoir pas encore la preuve que les conditions sanitaires sont réunies pour la réouverture des classes</u> sur le territoire national.

